

« Opération narrative spéciale AP » : Comment la réalité est requalifiée en « pseudoscience » — et le déni idéologique devient une prétendue science

Jorge Guerra González
Mai 2026

[“Spezielle Narrativoperation EKE“ Wie Realität zur „Pseudowissenschaft“ erklärt wird – und ideologische Verleugnung zur vermeintlichen Wissenschaft]

Jorge Guerra González
Mai 2026

Schriftenreihe/ Publication series

Die soziale Dimension der Nachhaltigkeit ISSN 2944-8972/

The social dimension of sustainability ISSN 2944-8972

Nr. 6 Fr

« Opération narrative spéciale AP » : Comment la réalité est requalifiée en
« pseudoscience » — et le déni idéologique devient une prétendue science

Jorge Guerra González

Mai 2026

Résumé:

[L'article analyse la « Spéciale opération narrative EKE » comme un mécanisme discursif visant à transformer certaines réalités empiriques en prétendue « pseudoscience ». L'auteur montre comment certains discours institutionnels et idéologiques reconfigurent des phénomènes familiaux observables afin d'en nier la légitimité scientifique. Le texte décrit l'EKE comme une stratégie de pouvoir narratif utilisant sélectivement le langage scientifique pour orienter la perception sociale et judiciaire. Au lieu d'évaluer les données empiriques, ces approches contesteraient l'existence même des phénomènes étudiés. L'article mobilise des perspectives issues de la psychologie juridique, de la théorie systémique et de l'analyse du discours. Une attention particulière est portée aux effets de ces narratifs sur les enfants, les familles et les professionnels. L'auteur critique l'inversion des standards scientifiques lorsque des présupposés idéologiques sont présentés comme des vérités objectives. Le texte examine également les mécanismes d'exclusion sociale et académique visant les chercheurs dissidents. Enfin, il plaide pour une science ouverte, pluraliste et fondée sur les preuves, au service du bien-être de l'enfant et de l'intégrité scientifique.]

Mots clés: [aliénation parentale ; pseudoscience ; négation idéologique ; intérêt supérieur de l'enfant ; droit de la famille ; pouvoir discursif ; intégrité scientifique ; lien parent-enfant ; contrôle social]

Zusammenfassung:

[Der Aufsatz untersucht die sogenannte „Spezielle Narrativoperation EKE“ und analysiert, wie bestimmte ideologische Strömungen versuchen, empirische Realitäten als „Pseudowissenschaft“ zu delegitimieren. Im Mittelpunkt steht die Kritik an diskursiven Strategien, durch die Erfahrungen betroffener Kinder und Eltern systematisch entwertet oder sprachlich umgedeutet werden. Der Beitrag beschreibt die Leugnung des Phänomens EKE als eine Form narrativer Machttechnik, bei der wissenschaftliche Begriffe selektiv genutzt werden, um gesellschaftliche Wahrnehmungen zu steuern. Dabei werde nicht die empirische Evidenz geprüft, sondern ihre Existenz selbst bestritten. Der Autor verbindet rechtspsychologische, sozialwissenschaftliche und diskurstheoretische Perspektiven. Besondere Aufmerksamkeit gilt der Instrumentalisierung wissenschaftlicher Sprache zur politischen und institutionellen Kontrolle von Narrativen im familienrechtlichen Kontext. Der Beitrag kritisiert die Umkehrung wissenschaftlicher Standards, bei der ideologische Vorannahmen als objektive Wissenschaft präsentiert werden. Zudem wird dargestellt, wie soziale Sanktionierungsmechanismen gegen Fachpersonen und Betroffene eingesetzt werden. Abschließend plädiert der Autor für wissenschaftliche Offenheit, methodische Redlichkeit und den Schutz pluraler Forschungsdiskurse im Interesse des Kindeswohls und der demokratischen Wissenschaftskultur.]

Schlüsselwörter: [Eltern-Kind-Entfremdung; Pseudowissenschaft; ideologische Verleugnung; Kindeswohl; Diskursmacht; wissenschaftliche Integrität; Eltern-Kind-Bindung; soziale Kontrolle]

VidPR:

Dr. Jorge Guerra González, Salzstr. 1, 21335 Lüneburg

Korrespondenz:

Dr. Jorge Guerra González, Salzstr. 1, 21335 Lüneburg, kontakt@jorgeguerra.de

1. Abstract/Résumé analytique

Cet article examine la « Spéciale opération narrative EKE » comme une stratégie discursive et idéologique de délégitimation de réalités empiriques dans le contexte du droit familial et des sciences psychosociales. L'auteur soutient que certains discours institutionnels et académiques ne cherchent plus prioritairement à examiner empiriquement certains phénomènes familiaux, mais plutôt à contrôler la légitimité même du récit qui les décrit. À partir d'approches issues de la psychologie juridique, de la théorie systémique, des sciences sociales et de l'analyse du discours, le texte conceptualise l'EKE comme une forme de pouvoir épistémique et narratif. Une attention particulière est accordée à l'usage stratégique du langage scientifique, aux standards probatoires sélectifs et aux mécanismes d'exclusion visant les professionnels, chercheurs et familles concernés. L'article analyse également les conséquences de ces dynamiques sur le bien-être de l'enfant, les pratiques judiciaires et l'intégrité scientifique. Il conclut en plaidant pour une approche méthodologiquement ouverte, pluraliste et rigoureusement fondée sur les preuves.

2. Table de matières

1.	Abstract/Résumé analytique.....	3
2.	Table de contenu.....	4
3.	Court essai.....	5
3.1	Introduction.....	5
3.2	Langage, guerre et contrôle narratif.....	5
3.3	La confusion entre PAS et PA.....	6
3.4	Protection juridique malgré l'incertitude diagnostique.....	7
3.5	Volonté de l'enfant, intérêt supérieur de l'enfant et risques de manipulation.....	8
3.6	Jurisprudence européenne.....	9
3.7	Coûts sociaux et économiques induits.....	9
3.8	Intégrité scientifique et culture scientifique démocratique.....	10
3.9	Conclusion.....	10
4.	Bibliographie.....	12

3. Court essai

3.1 Introduction

Dans les sociétés démocratiques modernes, la science est traditionnellement considérée comme un espace ouvert à l'examen critique, à la réflexion méthodologique et à l'acquisition de connaissances empiriques. Les affirmations scientifiques doivent rester vérifiables, falsifiables et accessibles au débat. Dans le même temps, l'histoire des sciences montre toutefois que les discours scientifiques n'existent jamais en totale indépendance des structures de pouvoir sociales, politiques et institutionnelles. C'est précisément dans les domaines fortement chargés de normes – comme le droit de la famille, la protection de l'enfance ou les débats sur la politique de genre – qu'il existe régulièrement un risque que les observations empiriques ne soient pas évaluées en premier lieu sur la base de leurs preuves, mais en fonction de leur compatibilité politique ou morale.

Le présent article analyse ce qu'on appelle l'« opération narrative spéciale EKE ». Il s'agit d'une stratégie discursive par laquelle les dynamiques empiriquement observables d'aliénation parent-enfant intentionnelle ou de ruptures affectives à long terme ne sont pas seulement critiquées scientifiquement, mais fondamentalement délégitimées dans leur légitimité. Ce qui semble caractéristique ici, c'est un glissement du discours : ce n'est plus la réalité empirique de certaines dynamiques qui est au centre, mais la question de savoir si leur simple désignation est déjà considérée comme problématique, idéologique ou « pseudoscientifique ».

La thèse centrale de cet article est qu'un renversement épistémique est actuellement en cours dans certaines parties du débat international : ce n'est plus la complexité empirique qui détermine la légitimité d'un énoncé, mais sa compatibilité narrative et politique.

3.2 Langage, guerre et contrôle narratif

Le titre de cet article fait délibérément référence à la construction linguistique de la désignation russe de la guerre d'agression contre l'Ukraine comme « opération militaire spéciale ». Il serait bien sûr inapproprié et factuellement erroné d'assimiler moralement les débats sur le droit de la famille à une guerre d'agression. Le parallèle structurel ne réside pas dans la dimension morale, mais dans le mécanisme de contrôle narratif.

Alors que des villes étaient bombardées, des enfants déportés et des personnes tuées, le langage devait donner l'impression qu'il ne s'agissait pas d'une guerre. La réalité n'en

disparaissait pas pour autant. Les bombes restaient des bombes. Les morts restaient des morts. Les traumatismes restaient des traumatismes. Ce qu'il s'agissait de modifier, c'était la description de la réalité socialement autorisée.

Plus les systèmes deviennent autoritaires, plus ce mécanisme se renforce : ce n'est plus la réalité qui détermine le langage, mais le langage qui détermine quelle réalité peut encore être exprimée publiquement. C'est précisément ce mécanisme que l'on observe de plus en plus dans certains débats relevant du droit de la famille et du domaine psychosocial. Certains concepts sont moralement tabouïsés, tandis que, parallèlement, des dynamiques psychologiques réelles sont écartées du discours scientifique légitime.

Le véritable danger de tels processus ne réside pas seulement dans un rétrécissement scientifique, mais dans le fait que les institutions sociales commencent à orienter leur perception davantage vers des délimitations narratives que vers la réalité empirique.

3.3 La confusion entre SAP et AP

Une erreur centrale du débat actuel réside dans la confusion récurrente entre le concept de « syndrome d'aliénation parentale » (SAP) et le phénomène empirique bien plus large des dynamiques d'aliénation parent-enfant (Aliénation Parentale ; AP).

La critique de certains modèles axés sur le syndrome peut être scientifiquement légitime. Il ne s'ensuit toutefois en aucun cas que les processus psychologiques sous-jacents n'existent pas. C'est précisément là que réside une incohérence logique remarquable dans la discussion actuelle.

Si l'on appliquait systématiquement la même logique d'argumentation à d'autres domaines, on aboutirait à une situation absurde. Il n'existe pas de « syndrome de la violence domestique » uniforme qui normalise toutes les manifestations et les standardise de manière définitive sur le plan médical. Pourtant, personne n'affirmerait sérieusement que la violence domestique n'existe pas pour autant. Il en va de même pour le contrôle coercitif, la violence psychologique ou la manipulation émotionnelle (Bernet, 2010).

Le terme « syndrome » décrit fondamentalement une combinaison de différents symptômes qui apparaissent ensemble et forment un schéma reconnaissable. De nombreux diagnostics médicaux et psychologiques reposent sur de telles constellations de symptômes, sans qu'il en résulte automatiquement que toutes les manifestations individuelles soient identiques.

Les dynamiques complexes d'attachement et d'influence échappent souvent aux catégories diagnostiques simples. La critique d'un modèle particulier n'élimine toutefois pas la réalité empirique des dynamiques observables : des enfants rejettent soudainement et massivement des parents avec lesquels ils étaient auparavant étroitement liés, reprennent à leur compte des récits stéréotypés, ne montrent pratiquement aucune ambivalence et se retrouvent confrontés à de graves conflits de loyauté.

Ce phénomène ne peut nullement être considéré comme rare ou exceptionnel. Bien au contraire, il correspond aujourd'hui à la réalité quotidienne de pratiquement tous les tribunaux de la famille ainsi que des professionnels intervenant dans ce domaine, en particulier dans le contexte des conflits parentaux relatifs à l'autorité parentale et à la garde des enfants communs. Cette réalité est indéniable et empiriquement aisément vérifiable (v. e.g. Guerra, 2024; Guerra, 2023; Harman et al. 2019; Baker, 2007).

3.4 Protection juridique malgré l'incertitude diagnostique

Le débat actuel semble particulièrement remarquable d'un point de vue juridique. Depuis des siècles, les ordres juridiques modernes reposent sur l'hypothèse que la volonté humaine est influençable et nécessite, dans certaines conditions, une protection juridique.

En droit allemand, de nombreuses dispositions tiennent expressément compte de l'influence manipulatrice, notamment l'article 123 du BGB (fraude), l'article 240 du StGB (contrainte), l'article 253 du StGB (chantage) ou l'article 263 du StGB (escroquerie). Des mécanismes de protection comparables existent dans les droits espagnol, français et britannique. La loi britannique de 2015 sur les crimes graves (Serious Crime Act 2015) reconnaît expressément le contrôle coercitif comme une forme pertinente de violence psychologique.

Un mécanisme juridique fondamental est ici déterminant : le droit ne subordonne pas la protection des biens juridiques à l'existence d'un syndrome entièrement standardisé. Les obligations de protection s'appliquent généralement dès lors qu'il existe des indices solides de dynamiques préjudiciables ou de dangers considérables.

C'est précisément pour cette raison qu'il semble contradictoire que ce soient justement les enfants – qui, en raison de leur développement, sont plus vulnérables, plus dépendants et plus influençables que les adultes – qui soient parfois soumis à un niveau de protection moindre. Si les ordres juridiques modernes reconnaissent l'influence psychologique chez les adultes, il

semble incohérent d'exclure de manière générale des dynamiques comparables chez les enfants.

3.5 Volonté de l'enfant, intérêt supérieur de l'enfant et risques de manipulation

La prise en compte croissante de la voix de l'enfant dans les procédures devant les tribunaux de la famille constitue en principe un progrès significatif de la protection moderne de l'enfance. L'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant garantit expressément le droit de l'enfant à être entendu.

La situation devient toutefois problématique lorsque les déclarations de l'enfant sont interprétées de manière hâtive comme une volonté totalement autonome, non influencée et définitive. Les déclarations des enfants ne naissent jamais dans un vide social. Les enfants développent leurs perspectives au sein de systèmes de liens affectifs. Ils réagissent à la pression de la loyauté, à la peur, aux mécanismes d'adaptation et à la crainte de perdre ces liens.

C'est précisément là que réside l'un des plus grands problèmes structurels du débat actuel : les voix qui nient fondamentalement les dynamiques d'aliénation parent-enfant ouvrent indirectement la voie à une influence stratégique sur les enfants. Car si chaque refus de l'enfant est automatiquement interprété comme la volonté authentique de l'enfant, cela crée potentiellement une brèche systémique propice à la manipulation.

Le système envoie ainsi implicitement un message dangereux : influence ton enfant suffisamment longtemps, et tôt ou tard, cette influence sera légitimée par les institutions comme étant la « volonté authentique de l'enfant ».

C'est précisément pour cette raison que la voix de l'enfant doit toujours être comprise dans son contexte – et non pas exclusivement au sens littéral. La volonté de l'enfant et son intérêt supérieur ne sont pas identiques. Un enfant peut exprimer subjectivement une volonté qui, objectivement, a été forgée dans des conditions de conflits de loyauté massifs, de peur ou d'influence psychologique. La recherche en psychologie du développement souligne depuis des décennies la suggestibilité et la dépendance au contexte des déclarations des enfants (Bruck & Ceci, 1999 ; Ceci & Bruck, 1995).

Cela ne signifie pas que les enfants « mentent ». Cela signifie plutôt que leurs déclarations doivent être interprétées et contextualisées d'un point de vue psychologique.

3.6 Jurisprudence européenne

L'article 8 de la CEDH protège le droit au respect de la vie familiale. La Cour européenne des droits de l'homme a souligné à plusieurs reprises que les États ont l'obligation positive de protéger activement les relations familiales et de favoriser les regroupements, pour autant qu'aucun danger pour le bien-être de l'enfant ne s'y oppose.

Dans l'affaire *Pisică c. République de Moldavie* (2019), la Cour a estimé que les autorités devaient prendre des mesures efficaces et concrètes contre la destruction progressive des liens familiaux. On retrouve des principes similaires dans les affaires *Ignaccolo-Zenide c. Roumanie* (2000), *Strand Lobben et autres c. Norvège* (2019), *Moog c. Allemagne* (2016) ou *L.D. c. Pologne* (2025).

Il semble particulièrement important de souligner à nouveau que les déclarations des enfants ne doivent jamais être considérées isolément. Les enfants réagissent à la pression des liens affectifs, aux conflits de loyauté et aux dépendances émotionnelles. C'est précisément pour cette raison qu'une « audition de l'enfant » purement formelle ne suffit souvent pas. Les tribunaux et les professionnels doivent reconnaître et contextualiser les dynamiques psychologiques hautement complexes d'influence et d'attachement.

3.7 Coûts sociaux et économiques induits

Le déni institutionnel des dynamiques complexes d'influence et d'aliénation n'est pas sans conséquences. À long terme, il en résulte des coûts individuels, sociaux et économiques considérables.

Les enfants concernés présentent souvent un risque accru de troubles anxieux, de dépression, de troubles psychosomatiques, de crises d'identité et de problèmes d'attachement ultérieurs (Kelly & Emery, 2003 ; van Dijk et al., 2020). Parallèlement, les parents concernés souffrent souvent de stress chronique, de dépression, d'incapacité de travail et d'isolement social.

À cela s'ajoutent des coûts induits considérables liés aux soins thérapeutiques, à l'aide à la jeunesse, aux procédures judiciaires secondaires, aux traitements psychiatriques, au développement de dépendances et à la transmission intergénérationnelle des conflits. En fin de compte, c'est la société qui supporte collectivement ces coûts.

C'est précisément pour cette raison qu'il semble problématique d'aborder les dynamiques psychologiques réelles de manière principalement idéologique plutôt qu'empirique. À long

terme, les coûts sociaux induits par le déni idéologique peuvent être considérablement plus élevés que les risques liés à un débat scientifique ouvert.

3.8 Intégrité scientifique et culture scientifique démocratique

La science se nourrit fondamentalement de perspectives pluralistes, d'ouverture méthodologique et de discussion critique. Cependant, dès lors que certains domaines de recherche sont d'emblée délégitimés sur le plan moral, le risque d'une fermeture épistémique apparaît.

Le véritable danger des systèmes idéologisés réside dans le fait que ce n'est plus la réalité qui détermine la perception, mais des récits qui déterminent quelle réalité peut encore être exprimée. L'intégrité scientifique exige toutefois la volonté d'examiner ouvertement des réalités, même inconfortables ou politiquement sensibles.

Les enfants n'ont pas besoin de récits idéologiques. Ils ont besoin d'institutions prêtes à assumer la complexité de la réalité. Cela implique la capacité de reconnaître simultanément que la violence réelle existe, que la manipulation existe, que de fausses accusations existent et que plusieurs dynamiques peuvent se produire en parallèle.

L'ouverture méthodologique, la réflexion interdisciplinaire et l'honnêteté empirique restent des conditions essentielles d'une culture scientifique démocratique.

3.9 Conclusion

L'analyse de l'« opération narrative spéciale EKE » met en évidence un problème fondamental des sociétés discursives modernes : la fusion croissante entre science, morale et pouvoir narratif.

La confusion entre PAS et PA, l'assimilation de l'absence de reconnaissance du syndrome à la non-existence de dynamiques psychologiques, ainsi que la tendance croissante à interpréter les propos des enfants sans contextualisation suffisante, comportent des risques considérables pour les enfants, les familles et les institutions.

Paradoxalement, ce sont précisément les voix qui nient catégoriquement les dynamiques d'aliénation parent-enfant qui peuvent indirectement élargir le champ d'influence stratégique sur les enfants. Car lorsque les dynamiques d'influence sont rendues invisibles sur le plan institutionnel, les tribunaux et les professionnels perdent des outils analytiques essentiels pour interpréter les déclarations des enfants.

Peut-être que la véritable protection de l'enfance commence précisément là où les systèmes cessent de filtrer la réalité de manière idéologique. L'honnêteté scientifique n'exige pas de préjuger moralement d'un résultat, mais d'être prêt à accepter la réalité complexe dans toute son ambivalence.

4. Bibliographie

•	Baker, A.J. L. (2007). <i>Adult Children of Parental Alienation Syndrome: Breaking the Ties That Bind</i> . New York: W. W. Norton & Company. ISBN: 978-0393705195
•	Bernet, W: (Ed.). (2010). <i>Parental Alienation, DSM-5, and ICD-11</i> . Springfield, IL: Charles C Thomas Publisher. ISBN: 978-0398079444
•	Bruck, M., & Ceci, S. J. (1999). <i>The suggestibility of children's memory</i> . <i>Annual Review of Psychology</i> , 50, 419–439. https://doi.org/10.1146/annurev.psych.50.1.419
•	Buchanan, C. M., Maccoby, E. E., & Dornbusch, S. M. (1991). Caught between parents: Adolescents' experience in divorced homes. <i>Child Development</i> , 62(5), 1008–1029. https://doi.org/10.2307/1131149
•	Ceci, S. J., & Bruck, M. (1995). <i>Jeopardy in the courtroom: A scientific analysis of children's testimony</i> . American Psychological Association.
•	European Court of Human Rights. (2000). <i>Ignaccolo-Zenide v. Romania</i> (Application no. 31679/96).
•	European Court of Human Rights. (2016). <i>Moog v. Germany</i> (Applications nos. 23280/08 and 2334/10).
•	European Court of Human Rights. (2017). <i>K.B. and Others v. Croatia</i> (Application no. 36216/13).
•	European Court of Human Rights. (2019). <i>Pisică v. Republic of Moldova</i> (Application no. 23641/17).
•	European Court of Human Rights. (2019). <i>Strand Lobben and Others v. Norway</i> (Application no. 37283/13).
•	European Court of Human Rights. (2025). <i>L.D. v. Poland</i> (Application no. 12119/14).
•	Guerra González, J. (2023). <i>Ursachen und langfristige Folgen von Trennungs- und Entfremdungserfahrungen in der Kindheit. Eine quantitative/qualitative Studie</i> . Leuphana Schriftenreihe Nachhaltigkeit und Recht, 28
•	Guerra González, J. (2024). <i>Chancen, Risiken und Grenzen des Familienhelfersystems. Vorschläge aus dessen Akteur*innen sowie aus einer Metaanalyse hin zu einer kindeswohlorientierten Optimierung des Familienhelfersystems</i> , Hub eV, Schriftenreihe Kindeswohl und Soziale Nachhaltigkeit, 1, Oktober

•	Harman, J. J., Kruk, E., & Hines, D. (2019), <i>Parental Alienation: The Blossoming of a Field of Study</i> . <i>Current Directions in Psychological Science</i> 28(2), 212–217. DOI: 10.1177/096372141982727
•	Kelly, J. B., & Emery, R. E. (2003). <i>Children’s adjustment following divorce: Risk and resilience perspectives</i> . <i>Family Relations</i> , 52(4), 352–362. https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2003.00352.x
•	Kelly, J. B., & Johnston, J. R. (2001). <i>The alienated child: A reformulation of parental alienation syndrome</i> . <i>Family Court Review</i> , 39(3), 249–266. https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2001.tb00609.x
•	van Dijk, R., van der Valk, I. E., Deković, M., & Branje, S. (2020). <i>A meta-analysis on interparental conflict, parenting, and child adjustment in divorced families</i> . <i>Clinical Psychology Review</i> , 79, 101861. https://doi.org/10.1016/j.cpr.2020.101861

Schriftenreihe: Die soziale Dimension der Nachhaltigkeit

Paper Series: The social dimension of sustainability

No. 1 (December 2024) Jorge Guerra González	Full Report: Intentional but Unjustified Severance of Parental Bonds: Lessons from a Quantitative and Qualitative Study
No. 2 (December 2025) Jorge Guerra González	Zusammenfassung der Studie: Ursachen und langfristige Folgen von Trennungs- und Entfremdungserfahrungen in der Kindheit. Eine quantitative/qualitative Studie
No. 3 (June 2025) Jorge Guerra González	Neurobiological and evolutionary foundations of harm to parents and children through the intentional and unjustified severing of parent-child bond
No. 4 (June 2025) Jorge Guerra González	Zusammenfassung: Neurobiologische und evolutionäre Grundlagen der Schädigung von Eltern und Kindern durch das absichtliche und ungerechtfertigte Abschneiden von Eltern-Kind-Bindungen (AUA-EB)
No. 5 (März 2026) Jorge Guerra González	Die Eltern als Problem – oder als Lösung? Zur Notwendigkeit subjektorientierter Begutachtung in hochstrittigen Kindschaftsverfahren
No. 6 (Mai 2026) Jorge Guerra González	Spezielle Narrativoperation EKE Wie Realität zur „Pseudowissenschaft“ erklärt wird – und ideologische Verleugnung zur vermeintlichen Wissenschaft